

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE  
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 28 novembre 2022, le conseil a adopté le projet suivant :

**Projet de règlement SH-550.76 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.**

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but d'autoriser des habitations multifamiliales de 10 logements comportant 3 étages sur un terrain situé en retrait de la 206<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue de Saint-Georges, dans la zone H-9719.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

**12 juillet 2023 à 17 h 30,**  
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-550.76 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 28 juin 2023

Me Chantal Doucet  
Greffière